

**PROCEDURE D'ACCUEIL D'UN ENFANT
AYANT UN TROUBLE CHRONIQUE DE LA SANTE OU UN HANDICAP
A LA RESTAURATION SCOLAIRE, AU PERISCOLAIRE
ET/OU AUX CENTRES DE LOISIRS MUNICIPaux
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Pour une raison de santé chronique ou de handicap, si votre enfant nécessite, sur un temps d'accueil municipal :

- la prise d'un médicament,
- un régime alimentaire particulier (allergie, intolérance, diabète ...),
- une attention particulière (asthme, épilepsie ...),
- un aménagement des activités, un accompagnement particulier ...

Vous devez adresser, dans les meilleurs délais, au pôle sanitaire de la direction de l'Education :

- **le formulaire ci-joint**, complété et signé par le responsable légal de l'enfant ;
- **une photo d'identité** ;

Pour un problème de santé :

- **un certificat médical** daté de moins d'1 an indiquant précisément le type et la sévérité de la maladie, les aménagements nécessaires sur les temps d'accueil ;
- **le protocole d'urgence à suivre** le cas échéant et/ou **une copie de l'ordonnance** ;

Les documents que vous souhaitez transmettre uniquement à un médecin doivent être sous pli cacheté « à l'attention du médecin ».

Pour un handicap :

- **une copie de la notification MDPH.**

Le dossier est à envoyer :

- par courrier :

***Mairie du Havre - Direction de l'Education - Pôle Sanitaire
1517 place de l'Hôtel de Ville - CS 40051 - 76084 LE HAVRE CEDEX***

- ou par mail : education-pai@lehavre.fr

Il sera étudié par le Pôle Sanitaire de la Ville. L'accueil de l'enfant pourra être reporté le temps du traitement du dossier.

*Pour un problème de santé chronique, un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**, pourra être établi en accord et avec votre participation, signé par un médecin de la collectivité (médecin scolaire, ou de la Ville du Havre). Il fixera les conditions mises en œuvre pour l'accueil de votre enfant et sera valable pour l'année scolaire.

*Pour un handicap, un dossier « **Projet Personnalisé d'Accueil** » pourra être établi, en accord et avec votre participation. Il fixera les conditions mises en œuvre pour l'accueil de votre enfant.

Si des difficultés sont rencontrées, la direction de l'Education se réserve le droit de suspendre l'accueil de l'enfant.

***Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Pôle Sanitaire :
Par téléphone au 02.35.19.61.61 (handicap) ou 02.35.19.60.68 (problème de santé)
ou par mail à education-pai@lehavre.fr***

Restauration Scolaire / Périscolaire / Centres de loisirs municipaux
Année scolaire 2020-2021
– FORMULAIRE D'INFORMATION –

Votre enfant présente :

un trouble de la santé chronique (*préciser*) :

un handicap (*préciser*) :

Reconnaissance MDPH : OUI (*copie de la dernière notification à joindre impérativement*)

NON

EN COURS - *date d'envoi du dossier à la MDPH* :

Représentant légal : Madame Monsieur

Nom, Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail :

De l'enfant (Nom, prénom) :

Né(e) le :

Scolarisé à l'école : Classe :

Il fréquentera :

❶ La restauration scolaire : OUI NON

❷ L'accueil du matin : OUI NON

❸ L'accueil du soir : OUI NON

❹ L'accueil en centre de loisirs municipal OUI NON

les mercredis (centre de loisirs affecté à l'école)

les mercredis (centre de loisirs sans restauration) : Lieu :

les vacances scolaires : Lieu :

ATTENTION CE DOCUMENT NE VAUT PAS INSCRIPTIONS

J'atteste avoir pris connaissance de la procédure et accepte que les informations médicales soient portées à la connaissance des personnes en charge de mon enfant et du suivi de ce dossier.

Ou (*Ne cocher qu'une seule case*)

Je certifie que mon enfant ne nécessite pas / plus d'aménagement spécifique.

Date :

Signature :